

CHALLENGE DES BOURLINGUEURS DE L'ASAF

En 2018, l'ASAF mettra sur pied un challenge destiné à mettre en lumière, ceux de ses licenciés les plus assidus dans la participation des épreuves de **plusieurs de ses disciplines**.

La participation à ce challenge sera individuelle et son classement reprendra aussi bien **les pilotes que les co-pilotes**.

Ce challenge sera intitulé : **Challenge des Bourlingueurs**.

Il sera accessible à tous les licenciés annuels de l'ASAF et sera subdivisé en quatre volets:

Le "Division 1, 2, 3" - Le "Division 4" - Le "PH Classic" - Le "PH S/R".

Toutes les épreuves reprises aux Championnats de la F.W.B. des disciplines **Rallye** (B et B-Short), **Rallye Sprint, Course de Côte/Sprint** et **Slalom** entreront en ligne de compte.

Toutes les épreuves auront le même coefficient et il ne sera tenu compte que de la place aux 4 classements généraux repris ci-dessus.

Lors de chaque épreuve, le 1^{er} classé au général (aussi bien le pilote que le co-pilote éventuel) marquera 99 points, le 2^e marquera 98 points et ainsi de suite jusqu'au 99^e classé, qui marquera 1 point.

Les classements du **Challenge des Bourlingueurs** seront mis à jour sur le site Internet de l'ASAF (www.asaf.be) après chaque épreuve.

A la fin de la saison, les vainqueurs seront ceux qui auront comptabilisé le plus de points dans chacun des quatre volets.

Il est bien entendu que ce challenge sera indépendant des championnats traditionnels et sera organisé en plus de ceux-ci.

Les premiers de chaque classement du challenge seront récompensés par un engagement à un rallye* "Championnat F.W.B.- 2019", dans la subdivision correspondante (ou inférieure).

Les deuxièmes recevront un engagement pour un rallye-sprint* "Championnat de la F.W.B. - 2019", dans la subdivision correspondante (ou inférieure).

Les troisièmes, quant à eux, se verront remettre un engagement pour une course de côte/sprint ou un slalom* des "Championnats de la F.W.B. 2019" (à leur meilleure convenance).

Douze engagements gratuits seront ainsi décernés pour récompenser les plus assidus/meilleurs performers de nos compétitions.

*Ces disciplines pourront être remplacées par d'autres à la demande des lauréats mais l'intervention financière de l'ASAF se limitera, alors, au montant correspondant à celui de la récompense obtenue.

En cas d'égalité, les prix seront divisés par deux (1/2 engagement par licencié).

Ces prix seront remis lors de la remise des trophées de l'ASAF, début 2019.

Le choix des épreuves auxquelles les lauréats désiraient participer est laissé à leur appréciation.

Ces engagements seront, toutefois, nominatifs et intransmissibles.